

TERRITOIRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPAL

Suivi environnemental saison 2012-13

Indicateurs de suivi	Mesure de performance	Référence légale	Cible	Fréquence de la prise de donnée / du suivi	Résultats 2012-13	Commentaires / actions / mesures correctives	Référence FSC
<b>Valeurs environnementales</b>							
Jetées restreintes en nombre et utilisation des sous produits	Nombre de jetées ou superficies par chantier ou ha de chantier	OPMV 2	Superficies occupées par les jetées et les par les chemins jusqu'à maximum 4%	suivi annuel	Superficie totale de coupe: 160 ha. Superficie jetées et chemins: 1.5 ha.  % Total: 1%	Le chemin construit sera utilisé pour des activités multiressources après les travaux.	5.3.3
Taux de récolte	Superficie, volume, % de prélèvement	calcul de possibilité	Respect de la possibilité	suivi annuel	Volume récolté : 54% de la possibilité annuelle Superficie récolté : 58% de la possibilité annuelle	Balancer les superficies et les volumes récoltés et continuer d'appliquer les stratégies actuelles jusqu'au renouvellement du calcul de possibilité en 2015	5.6.1
Variabilité historique et naturelle forestier (revue de littérature - objectifs d'aménagement + suivi décennaux)  Rétablissement du Pin blanc, et amélioration de la qualité et vigueur des feuillus tolérants	Production prioritaire PIB-PIR 2066 ha vs strate pib actuel 1035 ha  Production prioritaire CHN  1163 ha vs strate de FT actuel 1065 ha	plan quinquennal d'intervention	Augmentation graduelle du % de superficie en strate de pib et de feuillus tolérants	Révision du calcul de possibilité forestière  Annuel	Note : lors de la révision du CPF  Annuel	Utiliser les stratégies d'aménagement favorisant le Pib et les feuillus nobles (CPF du forestier en chef et politique de rétention)  Secteur 64-01 coupe de réserve de semenciers pin et plantation de pin blanc  Secteur 137-02 coupe de réserve de semenciers chr-pin  Secteur 137-03 coupe progressive irrégulière pour favoriser chr-pin  plantation de 30000 PIB a été planifiée pour le secteur Tanner	6.1.3 (6.3.1)

## TERRITOIRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPAL

### Suivi environnemental saison 2012-13

Objectifs quantitatifs à court et moyen terme	Résultats attendus par famille de traitement sylvicoles	rapport annuel d'intervention	Respect des objectifs d'aménagement	suivi annuel	Respect des objectifs d'aménagement ; 100%	La MRC de Pontiac s'assurera que les travailleurs forestiers atteignent les objectifs d'aménagement et fera le suivi pendant les opérations forestières	6.3.2
Espèces menacées	(répertoriées - protégées)	liste des espèces menacées ou vulnérable au Québec et Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec	Conserver les habitats reconnus et appliquer les mesures particulières recommandées par les instances gouvernementales	repérage durant l'inventaire avant intervention	Présence possible de la tortue des bois sur la rivière Kazabazua  Une bande de protection de 30 mètres a été laissée pour les cours d'eaux permanents et 20 mètres pour les intermittents	Former le personnel forestier dans le but de reconnaître les habitats des espèces.  Une lisière boisée de 30 mètres sera laissée sur la rivière Kazabazua. Aucune coupe de prévue entre le mois de mai et novembre.  Les cours d'eaux permanents et intermittents seront identifiés sur le terrain à l'aide de ruban bleu	6,2
La protection des habitats fauniques (ex: ravage de chevreuil, héronnière)	Pour les ravages, voir le guide technique du MRNF. Pour les héronnières, conservation intégrale.	carte d'affectation, observation terrain	Interventions permises sous conditions	repérage durant l'inventaire avant intervention	L'habitat du chevreuil et de la gélinotte ne sera pas perturbé par l'éclaircie	Le secteur n'est pas situé dans un ravage de chevreuil. La coupe partielle favorisera les aires d'alimentation du cerf et de l'original.	
Éviter la densification des chemins	Taux d'occupation des chemins sur la superficie total d'un chantier	OPMV 2	Maximum 2,3%	suivi annuel	<u>Superficie totale de coupe:</u> 160 ha. <u>Superficie occupée par les chemins:</u> ha.  <u>% Total:</u> .%	Aucun nouveau chemin n'a été construit	6.3.4
Protection des cours d'eau et l'habitat du poisson.	(installation des ponceaux, protection des bandes riveraines. irrégularité/conf	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) art.	90% de conformité lors de l'installation et l'entretien de ponceaux.	suivi systématique durant les opérations forestières	<u>Éléments conformes :</u> <u>Éléments non conformes :</u> <u>% conformité :</u> objectif 90%	Réaliser l'inspection de toutes les traverses de cours d'eau installées durant la même saison. Correction des non-conformités	6.3.5 et 6.3.6

TERRITOIRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPAL

Suivi environnemental saison 2012-13

	ornité)	9, 17, 18, 26à34, 37, 39.					
Orniérage (suivi MRNF)	La réduction de l'orniérage dans les coupes de régénération	OPMV 1	Minimum de 90% des superficies de coupe peu ou non perturbées. Aucun très perturbées.	suivi annuel	100% des superficies non perturbées	Localiser les secteurs problématiques. Arrêter la récolte dans un secteur trop mou et le reprendre à l'hiver.	6.3.7 (6.3.12 ?)
Occupation des sentiers de débardage (CPRS)	Taux d'occupation des sentiers de débardage sur les parterres de coupe avec protection de la régénération	RNI art 89	moins de 25%	suivi annuel	Moins de 25 %	Favoriser des techniques de récolte pour limiter les sentiers de débardage tout en permettant la protection des tiges résiduelles et de la régénération préétablie (espacement des sentiers principaux ± 30 m.)	6.3.10
Blessures aux tiges résiduelles	Évaluer le taux de blessure aux arbres résiduels dans les secteurs de coupe partielle		+/- 10% de tolérance	suivi après coupe annuel	100% des secteurs de coupe avec un taux de moins de 10%	Favoriser des techniques de récolte pour limiter les sentiers de débardage tout en permettant la protection des tiges résiduelles et de la régénération préétablie (espacement des sentiers principaux ± 30 m.)	6.3.11
Régénération des sites après récolte	Appliquer une stratégie sylvicole qui favorise la régénération naturelle	RNI art 89-90	Maintenir ou augmenter la régénération naturelle en essence principale objective	3 ans et 8 ans après coupe	Voir tableau de bord, suivi des travaux	Reboiser les sites mal régénérés	6.3.14 - 6.3.15

## TERRITOIRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPAL

### Suivi environnemental saison 2012-13

Régénération des sites après récolte	Protection des petites tiges marchandes		Proportion des tiges de 10-22 cm détruites ne doit pas excéder 25%	suivi annuel	Secteur conformes : 100%	Favoriser des techniques de récolte pour limiter les sentiers de débardage tout en permettant la protection des tiges résiduelles et de la régénération préétablie (espacement des sentiers principaux $\pm$ 30 m.)	6.3.14 - 6.3.15
Aires protégées (Refuges biologiques, bandes riveraines de CR,	Conservation intégrale	Loi sur les forêts, art. 24,4	aucune intervention permise	suivi annuel	Aucuns travaux dans une aire protégée ou dans un refuge biologique et les bandes riveraines seront respectées	Identifier à l'aide de rubans, les portions du périmètre d'un site à protéger, avant les travaux.	6,4
Produits pétroliers	Nombre de déversements (récupération) Possible action déversement/récupération		Nettoyer les déversements accidentels et récupérer les produits pétroliers usés.	Suivi durant les opérations forestières	4 déversements accidentels ont été récupérer et déclarer au MDDEFP	Mettre en place une procédure d'urgence en cas de déversement et de récupération des produits pétroliers et donner la formation aux travailleurs forestiers	6,7
Conversion forestière en plantation ou en usage non forestier			Maximum 5% de la superficie forestière des TPI		Aucune conversion forestière en plantation		6.10.1
Sensibilisation sur les incendies forestiers et autres perturbation naturelles	Nombre d'inspection (incendie) et de signalement (insectes et maladies)		Appliquer les normes minimales de prévention en forêt	Inspection incendie durant les opérations forestières du mois de mai, juin, juillet et août	Les opérations forestières seront réalisées d'octobre à mars,	Formation des travailleurs forestiers au début de la saison	
Forêt à haute valeur de conservation	Respect des cibles pour les FHVC identifiés		Application des modalités d'intervention pour les FHVC identifiés	suivi annuel	Aucune coupe dans les FHVC en 2012-13		9.

TERRITOIRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPAL  
Suivi environnemental saison 2012-13

Valeurs sociales							
Activités illégales	Protéger les TPI d'activités illégales et non autorisées		Réduire le nombre de dossier d'occupation sans droit	annuel	Quatre dossiers de prise de possession ont été commencés en 2013	Commencer le processus de prise de possession des bâtiments situés illégalement sur les terres du domaine de l'État.	1,5
Présence / règlement de différends	Obtenir des ententes avec les partenaires avant la demande de conciliation		Maintenir le nombre d'ententes au niveau actuel	Durant les consultations publiques		Consulter les partenaires avant le dépôt du PGAF, du PAIF et des FHVC	2,3
Activités sensibilisation	Maintenir ou augmenter la participation aux activités de sensibilisation et d'éducation		Comité multiressources, table GIR, comité d'aménagement, journée de l'arbre et des forêts...	annuel	Le comité multiressources se réunira à 3 reprises. Organisation de la journée de l'arbre et des forêts		4.1.3
Formation des travailleurs forestiers	Le taux de travailleurs formés		Former les travailleurs forestiers et sylvicoles	Début de chaque nouvelle saison	Suivi des travailleurs forestiers par la MRC durant les travaux	Remettre une copie des instructions à tous les travailleurs formés	
SST des travailleurs forestiers (inspection de conformité)	Les travailleurs forestiers respectent les mesures de prévention en forêt		Respect des mesures de prévention et équipements de sécurité conforme	Inspection durant les opérations forestières	Suivi des travailleurs forestiers par la MRC durant les travaux	S'assurer que l'employeur prend les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs	4.2.1
Contact avec les propriétaires fonciers	Maintien de la qualité visuelle		Informé personnellement	Durant la consultation	Les propriétaires adjacents aux travaux	Identifier les propriétaires fonciers adjacents aux travaux, prendre contact avec eux et les informer sur la nature des	4.4.2

## TERRITOIRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPAL

### Suivi environnemental saison 2012-13

adjacents touchés par les travaux d'aménagement	des paysages, l'harmonisation des usages en forêt		tous les propriétaires fonciers adjacents aux travaux	publique du PAIF	ont été informés	travaux.	
Accès de l'information au public (PAIF, FHVC, etc.)	Le public a accès au PGAF, PAIF et FHVC par le site internet de la MRC de Pontiac		Mettre à jour l'information sur le site web	annuel	Le PGAF, PAIF et FHVC sont disponibles pour consultation au bureau de la MRC de Pontiac	Une version abrégée sera disponible sur le site internet de la MRC Pontiac	7.4.1
<b>Valeurs économiques</b>							
Transformation dans des infrastructures manufacturières locales	Volume (%) transformé en Outaouais pour l'ensemble des bois récoltés sur les TPI		Offre de premier preneur pour les manufacturiers de l'Outaouais pour les bois récoltés sur les TPI	annuel	96% des volumes récoltés sur les TPI ont été transformés en Outaouais	<u>Bois livré à :</u> Fortress Cell. 1847 tmv Louisiana Pacific 8938 tmv Lauzon ressources forestières 217 m3 Bois de chauffage local 1012 tmv Scierie Levebvre 74 m3 Trébio 110 tmv Maibec 373 m3	5.2.2
Diversification des usages forestiers	Nombre de projet de diversification porté à l'étude			annuel			5.4.1
Achats et services locaux	Proportion d'achats de biens et services effectuée sur le territoire de la MRC de Pontiac		Favoriser les retombées économiques locales par les activités forestières	annuel	Valeur des contrats pour les entrepreneurs de l'Outaouais ; 100% des contrats	<u>Contrat de récolte octroyé à :</u> 148784 Canada inc. Pat Hynes 409 461.\$ Bois sciage J&N lte Émile Charron 93 613.\$ Groupement Forestier Pontiac 26 299.\$ Sortir du Bois 19 125.\$	4.1.1